

1

(N° 315.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1846.

Convention de commerce conclue entre la Belgique et la France,
le 13 décembre 1845 ⁽¹⁾.

Proposition présentée par M. DUMORTIER.

Je propose d'admettre comme modifications de tarif toutes les dispositions de la convention, excepté celles relatives à la laine et de négocier de nouveau avec le gouvernement français de manière à ne pas comprendre l'industrie lainière dans le traité.

(1) Projet de loi, n° 133.

Rapport, n° 293.

Proposition de M. Osv. n° 311.